



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautesvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>



• **Règlementation de la circulation le 21 mai : 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine**

Le Vélo Sport Géromois organise une course cycliste, intitulée « 6^{ème} Grand Prix de la Mauselaine », le dimanche 21 mai 2023 dont l'itinéraire traversera la commune entre 10h30 et 12h00.

La circulation sera donc modifiée comme suit :

- route du Chana : en sens unique, depuis sa limite avec le chemin de la Croix de la Houblivière à Rochesson dans le sens de la course jusqu'au carrefour de Menaurupt
- route de Menaurupt et Grande Rue : circulation possible sous la responsabilité des signaleurs en place avec priorité au passage des cyclistes

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Règlementation de la circulation le 27 mai : Tour de la Mirabelle**

La Team Madacam's Cowboys organise une course cycliste, intitulée « Tour de la Mirabelle », le samedi 27 mai dont l'itinéraire traversera la commune de 14h45 à 15h35.

La circulation sera donc momentanément interdite, pendant toute la durée de la manifestation, sur l'itinéraire suivant : route départementale D23 sens depuis Rochesson, D23g et route du Col direction Gérardmer.

La signalisation, l'information des riverains et la communication aux signaleurs chargés de la circulation seront assurées par l'organisateur de la manifestation.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 16 juin. Passage du comité des maisons fleuries début juillet.

• **Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers**

Avec le retour des beaux jours, il est tentant de se débarrasser des « mauvaises herbes » pourtant si précieuses à la biodiversité or depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

La détention et l'utilisation des PPP « de synthèse » (= hors biocontrôles, substances à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique) par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces sanctions sévères sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usages de ces produits. Ils ne peuvent aujourd'hui plus être délivrés aux particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) mais restent malgré cela des pesticides.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, **l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...)** et à moins de 5m des points d'eau.

- **Camionnette à glace**

La camionnette à glace du Vosgien Givré débutera sa tournée à **partir du vendredi 26 mai**. Les tournées auront lieu le vendredi de la semaine 21 à la semaine 27 inclus ainsi que de la semaine 36 à la semaine 38 inclus.

A l'origine de ce projet, Victorien DUVAUX sillonnera, à bord de sa camionnette citroën de type HY « Le Vosgien Givré », les communes de Julienrupt, Le Syndicat, Saint-Amé, Vagney, Gerbamont, Sapois + Le Haut du Tôt et Bouvacôte, les vendredis pour proposer des crèmes glacées et des sorbets faits maison avec des matières premières de qualité. Les cornets de glace seront également fabriqués maison.

- **Stagiaire BAFA pour accueil de loisirs**

L'association Les Bout'chot recherche un stagiaire BAFA pour son accueil de loisirs qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2023 à Sapois (horaires 7h30 à 18h du lundi au jeudi).

Pour toute information et candidature : Les Bout'chot 44 route de Menaurupt 88120 SAPOIS / Tél : 06 45 32 99 81 / Mail : les.boutchot@outlook.com

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges : recrutement saisonnier**

Le service de gestion des déchets de la CCHV ouvre sa campagne de recrutement des emplois saisonniers et cherche des agents de collecte des déchets de juin à septembre 2023. En savoir plus : <https://www.cchautsvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/13-info/232-jobs-d-ete-la-cchv-recrute>